

# SEPARATEUR D'HYDROCARBURES

## CONSIGNES DE POSE ET D'ENTRETIEN

Un séparateur à hydrocarbures traite les boues (matières en suspension) des hydrocarbures **décantables**, et permet le rejet d'eaux traitées conformes à des normes officielles. Le fonctionnement interne se fait par gravitation. Densité maximale pour l'utilisation d'un séparateur : selon norme NF 858-2 : Densité  $\leq 0,96$ .

### Installation du séparateur d'hydrocarbures

Nous vous donnons ici des conseils généraux pour l'installation du séparateur. Pour plus de détails et pour avoir les schémas consulter l'annexe -1.

#### Manutention

- Les séparateurs livrés d'usine doivent être déchargés par le client; prévoir un engin de manutention ad-hoc,
- Utiliser la totalité des boucles de levage incorporées à l'appareil,
- Prévoir des élingues de levage dont la longueur et la résistance sont adaptées à la dimension et au poids de l'appareil

#### Installation

Que l'appareil soit posé au sol (seuls certains modèles sont prévus à cet effet) ou enterré, il devra être parfaitement de niveau

Pour les séparateurs enterrés dans une zone hors circulation ou sous espace vert :

L'appareil sera enterré, posé de niveau, sur un lit de sable dressé et compacté

Hauteur de remblai max. 30 cm (ou 50 cm). Le remblai latéral est réalisé avec du sable, par couches compactées et d'une manière symétrique. Effectuer la mise en eau claire simultanément avec le remblai

Pour les appareils enterrés sous voirie ou chaussée, ou en cas de remblai supérieur à 30 cm (ou 50 cm)

Il faut obligatoirement protéger l'appareil par une dalle en béton armée désolidarisée de la cuve et prenant largement appui sur le pourtour de la fouille; selon la norme XPP 16-442 et la norme NF EN 124.

Les rehausses prendront appui sur la dalle de protection et seront fermées par des tampons fonte (non fournis avec le séparateur) de dimension et résistance adaptées.

Pour les appareils enterrés en zone inondable ou en nappe phréatique :

Prévoir des dispositions constructives particulières en fonction du niveau d'eau

L'utilisation d'un châssis- dalle (option) peut faciliter l'installation

Prévoir, notamment pour les séparateurs cylindriques, des sangles (option) arrimées sur un radier béton.

Ces conseils sont donnés à titre indicatif et doivent être validés par un bureau technique spécialisé.

## Entretien des séparateurs d'hydrocarbures

Tous les compartiments de l'appareil soumis à maintenance doivent être visibles et accessibles.

En conséquence, tous les trous de visite prévus sur l'appareil doivent être rehaussés au niveau du sol (pour les séparateurs enterrés).

L'appareil doit être visité et contrôlé par une personne qualifiée au moins une fois par an (pour les hydrocarbures). Cette fréquence pourra être augmentée en fonction de la charge polluante, notamment dans le cas de pluies importantes et sites à risques.

### Nota :

- En cas d'obturation de l'appareil, une vidange immédiate s'impose.
- Après chaque vidange, remettre en eau claire l'appareil jusqu'au déversement, en soulevant l'obturateur pour assurer sa mise en flottaison.
- La réglementation relative aux travaux en présence de liquides inflammables et d'hydrocarbures s'applique à l'entretien des séparateurs d'hydrocarbures, et les livres de maintenance doivent être tenus à jour et mis à disposition des autorités compétentes.
- Pour réduire la quantité de graisses dans le séparateur à graisses et éviter l'engorgement des canalisations, compléter l'installation par un traitement biologique.

### 1 - Compartiment séparateur

#### \* Hydrocarbures

Contrôle visuel de la nappe d'hydrocarbures par l'observation de la position du flotteur. Pour les appareils jusqu'à la taille 20, la disparition visuelle du flotteur implique une vidange immédiate. Pour les autres appareils, soulever le flotteur pour estimer l'épaisseur de la nappe.

Pour éviter ces approximations, nous conseillons l'utilisation d'une alarme qui indiquera la nécessité d'une vidange.

Lors de la vidange, nettoyer le flotteur et les barres de guidage.

Pour les séparateurs d'hydrocarbures avec blocs lamellaires (rejet 5 mg/l), lors de chaque vidange, rincer les blocs, éventuellement les démonter si colmatage, voir les remplacer si nécessaire. Les blocs lamellaires sont démontables et extractibles par les trous de visite.

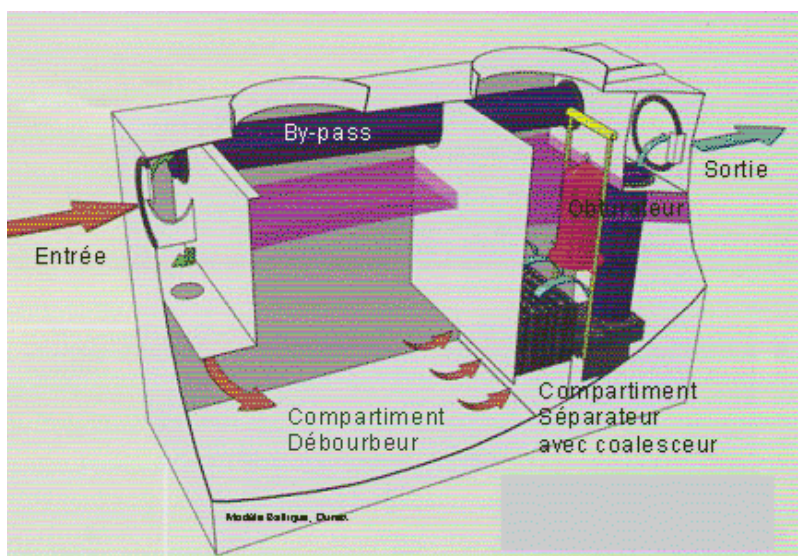
Selon la norme XPP 16-442, la vidange du compartiment séparateur d'hydrocarbures est à effectuer au moins 1 fois par semestre.

### 2 - Compartiment débourbeur

Si le séparateur d'hydrocarbures reçoit peu de MES (cas d'un parking VL), le débourbeur sera vidangé et nettoyé en même temps que le séparateur. Dans les autres cas, déterminer le niveau de boues par sondage, à moins que vous ne disposiez d'une alarme boues. Il peut être nécessaire de vidanger les boues plus souvent que les hydrocarbures, ex. pour les stations de lavage poids lourds.

Selon la norme XPP 16-442, les boues doivent être curées et évacuées au moins 1 fois par an, ou dès que la valeur des matières décantées atteint les 2/3 du volume réservé à la décantation.

Ces conseils sont donnés à titre indicatif et doivent être validés par un bureau technique spécialisé. Sources : Franceaux



## Annexe -1

### CONSIGNES DE POSE DES APPAREILS DE PRETRAITEMENT

#### GAMME POLYETHYLENE

P041

21/06/06

#### POUR SEPARATEURS D'HYDROCARBURES, GRAISSES, ET FECULES

TERRAIN STABILISE – NON HYDROMORPHE – EN ABSENCE DE NAPPE PHREATIQUE

Appareil enterré à l'extérieur du bâtiment, le plus près possible de l'endroit à traiter.

Le couvercle arrivera au niveau du sol.

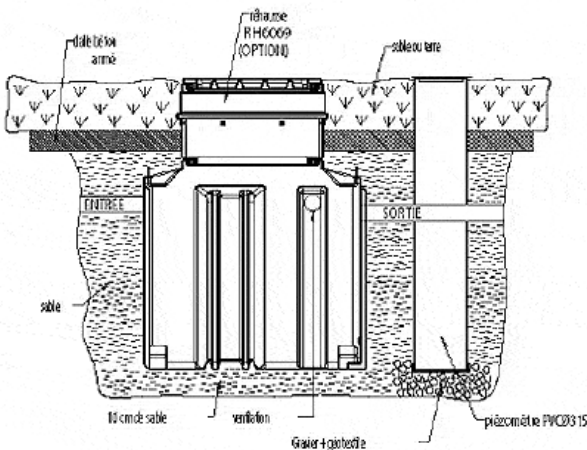
1. Exécuter le terrassement et recouvrir le fond de la fouille d'une couche de sable compacté de 10 cm minimum, parfaitement de niveau.
2. Mettre l'appareil en place et ajuster les niveaux des canalisations.
3. Simultanément, remblayer avec du sable et remplir l'appareil d'eau
4. Au niveau de la ventilation, raccorder la ventilation avec un tuyau PVC de diamètre 100 mm.
5. Terminer le remblaiement jusqu'au couvercle avec du sable ou de la terre végétale exclusivement.

Une DALLE DE PROTECTION est nécessaire dans les cas suivants :

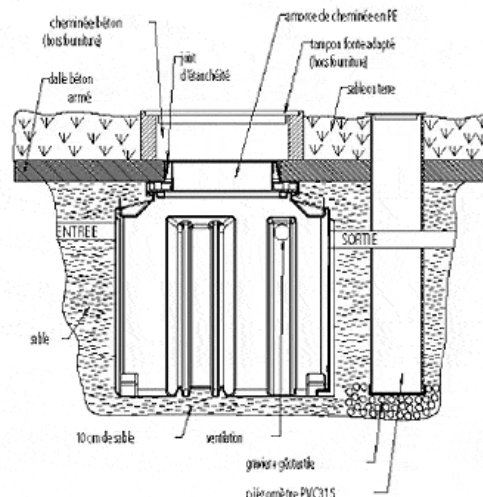
- ↪ Si la cote du fil d'eau d'entrée au sol fini est supérieure à 50 cm. Pour conserver l'accès au trou d'homme poser la (ou les) réhausse(s) nécessaire(s).
- ↪ En cas de passage de véhicules dans un rayon de 3 mètres.
- ↪ En cas de surcharges temporaires.

La dalle doit prendre appui sur le terrain non remué. Elle doit être calculée pour supporter les charges appliquées.

Pose avec tampons PE  
Ouverture totale



Pose avec amorces PE  
Tampon fonte



Siège social : Zone d'activité de Bel Air, 24 rue de l'Étang 97450 SAINT-LOUIS  
S.A. au capital de 200 000 € (euros) - Siret 380 388 348 000 27 – RC 98 B397

☎ : 0262 91 91 91 - 📠 : 0262 910 910 - ✉ : fci@fci.re - 🌐 : www.fci.re

Edition 2009 / 1